

DU JEUDI 25 JUILLET 2013



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Pierre Arnaud, maire ; Armelle Dénéreaz ; Roland Fontana ; Aurélie Monteil, quatrième adjointe ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Guillaume Portugues, deuxième adjoint ; Majo Raffin ; Olivier Sac.

Étaient absents excusés : Sandrine Blanc, première adjointe ; Nadine Bernard ; Jean Marie Dusuzeau ; Jean-Laurent Macabet ; Michèle Mison.

Était absent : Valéry Barbato.

Olivier Sac est nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte à 21 h 10

I. DROIT DE PREEMPTION EN MATIERE COMMERCIALE ET ARTISANALE

Philippe de Moustier rappelle que pour pouvoir récupérer le fonds de commerce du « Villadeï », il convient d'instaurer dans le centre village un droit de préemption en matière commerciale et artisanale, et de définir son périmètre d'application, qui se limiterait au centre village. Cela permettra également à l'avenir de protéger les commerces locaux. Une fois la délibération approuvée et publiée pendant un mois, la commune pourra racheter le fonds de commerce, à l'euro symbolique compte tenu de la dette de Monsieur Calmettes envers la commune.

Unanimité.

II. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE DANS L'AFFAIRE COMMUNE DE VILLEDIEU / ZAMMIT

Le maire fait part à l'assemblée de la contestation d'Aimé Zammit concernant sa radiation des cadres, en date du 12 juillet 2012. Nous avons reçu un courrier de son avocat demandant à la commune des indemnités et dommages et intérêts. Nous avons demandé à Maître Gaël de nous défendre dans cette affaire, qui nous a conseillé de répondre succinctement à Aimé Zammit que nous rejetons sa demande et que le recours se fait devant le tribunal administratif de Nîmes. Il convient donc de prendre une délibération autorisant le maire à ester en justice pour cette affaire.

Unanimité.

III. PARTICIPATION EMPLOYEUR AU FINANCEMENT DES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET DE PREVOYANCE DES AGENTS

Le maire explique à l'assemblée que les collectivités territoriales ont la possibilité de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire et de prévoyance des agents. Un point a été fait par le secrétariat de ce qui se pratiquait dans les communes aux alentours et à la Copavo. Le maire propose les participations mensuelles suivantes, à compter du 1^{er} août 2013 et ajoute que ce cela s'inscrit dans une démarche d'action sociale en faveur du personnel avant la fin du mandat.

Garanties de protection sociale complémentaire :

Prévoyance des agents : 5 €.

Agent seul	15 €
Agent + conjoint	27 €
Agent + conjoint + 1 enfant	35 €
Agent + conjoint + 2 enfants	43 €
Agent + 1 enfant	23 €
Agent + 2 enfants	31 €

Unanimité.

IV. CESSIION COMMUNE DE VILLEDIEU / GAY

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande de Monsieur et Madame GAY Patrick pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune, section D numéro 787, sise Les Rocquas, d'une superficie de 39 ca, en limite de leur propriété. Après discussions entre les parties et conseils pris auprès de Maître Ramognino, le prix de vente conseillé est de 300 €. Il précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Unanimité.

V. PRET LA BANQUE POSTALE

Philippe de Moustier fait part au conseil municipal de l'état de la trésorerie de la commune qui est à flux tendu compte tenu des échéances importantes de janvier, des subventions à percevoir et du versement anticipé du FCTVA 2012 tout début 2014. Philippe de Moustier a contacté La Banque Postale qui propose désormais des prêts à court terme pour les collectivités afin d'obtenir une offre de financement de 50 000 € sur 2 ans, au taux fixe de 1,97 %, remboursable semestriellement. Il demande au conseil de bien vouloir délibérer sur cette offre.

Unanimité.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Informations urbanisme

a. Permis de construire

Alain et Danielle Martin ont déposé un permis de construire le 17/05/2013 pour l'aménagement d'un garage en pièce habitable, rue des Écoles, zone Ua. Accordé le 12/07/2013.

La SCI Danysam a déposé un permis de construire le 28/06/2013 pour un agrandissement, Place de la Libération, zone Ua. En cours d'instruction.

b. Déclaration préalable

Thierry Banache a déposé le 27/06/2013 une déclaration préalable pour une division de parcelle, Le Pigeonnier, zone Ub. Accordé le 17/07/2013.

c. Levée du droit de préemption urbain

Néant.

2. Motion contre le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme » aux intercommunalités

La Copavo a transmis à l'ensemble des communes un projet de motion contre le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme » aux intercommunalités pour que chaque conseil municipal délibère sur la question. Après discussions, il est décidé de ne pas voter cette motion.

3. Agenda

- Lundi 5 août, en soirée, place Yves Tardieu : Concert des Choralies
- Vendredi 9, samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 août : Fête votive de la St Laurent
- Jeudi 15 août : Journée des Arts
- Mercredi 4 septembre, place de la Libération : « Laplacetanou »
- Samedi 7 septembre : concours de boules des élus de la Copavo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.